



Section locale 1937

LE TRAIT D'UNION



Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida inc.

www.sneaa.qc.ca

Automne 2014



Le temps avance...

MINUIT MOINS UNE



450 familles régionales éprouvées

19 mois plus tard



Retour sur la négo 2012

1. Sécurité d'emploi;
2. Prolongement des salles de cuves précuites;
3. Investissements futurs AP-60 (phase 2 et 3);
4. Option 2015.

Pourquoi les libéraux en veulent-ils autant aux Régimes de retraite à prestations déterminées



Mot du président



Consœurs, confrères

NÉGO 2012

Je désire revenir sur les négociations de 2012. Il faut se souvenir d'où celle-ci débutent. En septembre 2012, RTA annonce la fermeture du CPC (Centre des produits cathodiques d'Arvida) et annonce également des changements organisationnels à l'Usine Laterrière. La partie syndicale demande publiquement que RTA définisse l'ensemble de son jeu (carré de sable) car le syndicat craint que les différents secteurs de l'Usine Arvida ferment un à un et que les changements organisationnels à L'Usine Laterrière déboulent à la grandeur sans que les employés obtiennent de garanties.

Lors de l'assemblée générale d'octobre 2012, vous nous avez mandatés afin d'exploiter l'ensemble du jeu de la compagnie (carré de sable) face à l'avenir sur la base de quatre points :

1. Sécurité d'emploi;
2. Prolongement des salles de cuves précuites;
3. Investissements futurs AP-60 (phase 2 et 3);
4. Option 2015.

Il faut également se rappeler que les nouvelles normes environnementales font qu'à compter du 31 décembre 2014, la compagnie n'a plus de permis d'exploitation. Comme si cela n'était pas assez, la conjoncture économique est en situation de crise majeure.

Nous avons trouvé des solutions, assuré une sécurité d'emploi pour chacun de nos membres et avons obtenu de la compagnie qu'elle s'engage pour l'avenir du Complexe Jonquière (phase 2 et 3 de l'aluminerie AP-60). Afin d'absorber les mouvements de main-d'œuvre, il fallait que les salles de cuves précuites excèdent leur date. Nous avons obtenu de RTA qu'elle confirme son intention de prolonger les opérations du CEO au-delà du 31 décembre 2014 et qu'elle fasse les démarches nécessaires avec le gouvernement. Il faut que les conditions suivantes soient remplies :

- ◇ Le ministère de l'Environnement autorise une telle prolongation des opérations du CEO aux permis et aux conditions actuelles;
- ◇ Les conditions économique le justifient;
- ◇ Les conditions et cibles internes de performance environnementales soient respectées.

Au milieu de l'automne 2013, le gouvernement a octroyé un délai supplémentaire de 24 mois à RTA afin qu'elle puisse avoir le droit d'exploiter les salles de cuves précuites, donc jusqu'au 31 décembre 2016. Ce droit comporte que RTA doit procéder à la fermeture d'une salle de cuves en 2014 et fermer une deuxième salles de cuves en début 2015 afin d'avoir quatre salles de cuves lors de la fermeture en 2016. La raison? Mme Jacynthe Côté a annoncé qu'il n'y aurait pas d'investissements en 2014. Donc, nous nous retrouvons avec d'un côté 24 mois de prolongation et de l'autre, admettons si on est chanceux et que le marché reprend, une annonce au début 2015 d'un investissement; un délai de $\pm$ 40 mois est nécessaire afin de procéder à la construction des phases 2 et 3, ce qui nous amènent dans le meilleur des mondes aux alentours d'avril 2018, mais est-ce que vous pensez qu'il y aura une annonce en 2015?

J'ai tenu à résumer de façon la plus brève possible un dossier très complexe qui était la négo de 2012 parce que cela s'imposait.

Lors de nos différentes visites dans les usines, nos représentants syndicaux et moi-même entent souvent dire qu'il n'y a pas de problèmes, que nous avons jusqu'en 2019 et même 2020, que c'est dans la poche, etc. Tout ce qu'il y a de concret au moment d'écrire ces lignes, c'est le 24 mois (31 décembre 2016) avec la fermeture de deux salles de cuves précurées. L'exécutif syndical met tout en œuvre et fait toutes les démarches afin d'obtenir du gouvernement le prolongement et éviter la fermeture des deux salles de cuves. Nous avons besoin de tout votre support habituel.

Les personnes touchées dans les secteurs appelés à fermer (ce qu'on appelle bassins) doivent se diriger vers les postes offerts selon les règles établies dans les différents centres du futur afin de se sécuriser. Les mécanismes élaborés lors de la négo 2012 font que personne n'a subi de « BUMPING »; c'est très innovateur. Les gens dans les centres du futur ont procédé aux différents affichages de leur centre respectif et ceux de ce que l'on appelle « bassin » se déplacent au rythme des besoins dans les autres centres du futur.

Un mot sur le marché

Le métal navigue dans les eaux de $\pm 2\,000$ \$ la tonne à la bourse des métaux de Londres (LME), les inventaires sont descendus à $\pm 4,7$ millions de tonnes mais demeurent très élevés. La raison première demeure la prime élevée mais il y a aussi les dynamiques offre-demande qui sont plus encourageantes. Ceci est dû au long délai et à la règle d'entreposage liée à la livraison. Les entrepôts inscrits au LME étaient congestionnés en raison de l'utilisation de métaux tels que l'aluminium comme outils de financement.

Fonds de pension (RAPRTA)

Le protocole relatif au régime de pension Rio Tinto Alcan (RAPRTA) vient à échéance le 31 décembre 2014 avec un mécanisme de reconduction en 2015 s'il n'y a pas d'entente. Le Comité de négociation syndical du fonds de pension s'est préparé à l'interne avec l'actuaire M. Pierre Bergeron et notre permanent M. Gilles Bellemare afin d'établir les orientations. Au moment d'écrire ces lignes, aucune discussion n'a eu lieu avec la partie patronale. Soyez assurés que nous vous aviserons dès qu'il y aura des approches de la direction et qu'il y aura une assemblée générale. Votre présence sera très importante au moment venu, *on compte sur vous!*

Salutations

Je désire saluer et souhaiter la bienvenue à tous les gens de Shawinigan et du Centre de revêtement des cuves (CRC) d'Alma qui sont maintenant parmi nous.

En terminant, n'oubliez pas ce que l'on répète souvent, le marché, la mondialisation et autres, on a aucun contrôle là-dessus, mais nos jobs, on se doit de les faire à la lettre tout en respectant les différents paramètres et méthodes appropriées (MAT).

Syndicalement vôtre

Alain Gagnon, président SNEAA



Section Entretien et services

Réalité ou pas, septembre annonce le retour du quotidien dans nos installations du Complexe Jonquière. Septembre représente également les « shut-downs » des machines des usines. Il nous apporte également des mouvements dans les organisations de travail.

Quant ont dit mouvement de main-d'œuvre, cela veut aussi dire des pertes d'expertise qui ont été acquises dans les dernières années. Il est difficile de remplacer un employé Rio Tinto Alcan d'expérience. Donc, le problème est due aux nombreux départs à la retraite de nos consœurs et confrères. En nous quittant, ils laissent un vide dans nos milieux de travail. Nous avons eu quelques discussions avec l'employeur sur la problématique. L'organisation patronale commence à comprendre la problématique et c'est plus que le temps, si nous voulons être capables de passer au travers, ce sera tout un défi!!! Aucun secteur n'y échappe, autant AP-60, Énergie électrique, Vaudreuil, et l'Usine d'Arvida. Donc, les défis sont colossaux.

Malgré le ralentissement sur les investissements de projets dû aux coupures budgétaires, il demeure encore plusieurs contrats accordés en clause 8.1. Chacun des projets sont analysés par notre confrère Greg Mimeault, délégué syndical à la sous traitance et certifié avec nos gens sur le terrain. Vos yeux sont nos yeux dans l'usine. Donc, si vous avez des doutes sur certains contrats, n'hésitez pas à valider le tout avec nous.

Également, la section aimerait saluer le départ de Richard Dufresne, délégué syndical du 42 P vers l'Usine Laterrière. Nous n'oublions pas plusieurs de nos consœurs et confrères qui nous quittent pour leur retraite. Bien chanceux comme on dit! Mais ça aurait l'air que ça va au mérite. BONNE RETRAITE LES BOYS!!!

Pour votre information, il y aura cet automne une élection syndicale dans notre section, Entretien/services, pour un mandat de trois ans. Des postes de représentants de zone pour le conseil syndical seront également en élection. L'information circulera bientôt.

Votre section Entretien/services



Jean Bergeron, vice-président,
Denis de Varennes, officier senior,
Greg Mimeault, délégué à la sous-traitance

Bureau Complexe Jonquière, CRDA et Bureau Laterrière

Pour la plupart d'entre vous, automne est synonyme de retour au travail. Nous espérons que vos vacances estivales ont été bénéfiques pour vous et votre famille. Comme vous le savez, plusieurs défis se dressent encore devant nous, que ce soit la négociation du fonds de pension ou bien la suite de l'application des négociations 2012. C'est beaucoup de travail à venir et c'est pourquoi nous avons besoin de votre fidèle collaboration afin de nous rapporter l'information du plancher. Les surplus étant de moins en moins nombreux dans les centres (certaines spécialités n'en ont plus), nous nous dirigeons vers un entonnoir qui nous amène à innover et à jouer d'ingéniosité afin de trouver

des solutions pour survivre. La nouvelle convention vous a été distribuée dernièrement, n'hésitez pas à la consulter, elle vous appartient; ce sont vos droits, faites les valoir.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux gens de Laterrière Bureau qui, dorénavant, sont représentés par nous. Nous tenons à préciser que malgré ce changement au niveau de la représentativité, ils conservent leur accréditation et leur propre convention collective.



Richard Lapointe, président



Marie-Hélène Gilbert, officier senior

**Bouge pour
la Croix-Rouge**



Félicitations à l'Équipe du SNEAA!

Formée de Denis de Varennes, Donat Pearson, Nancy Bilodeau, son conjoint Clermont Simard ainsi que moi-même Marie-Hélène Gilbert, qui a bravé la température pour participer à l'évènement « Bouge pour la Croix-Rouge ». L'activité s'est tenue au quai d'escale de Ville de la Baie le 9 septembre en avant-midi. La division féminine de l'équipe a complété un 5 km à la course à pieds et la division masculine a enfourché des vélos afin de pédaler plus de 25 km (et oui, nos amis trouvaient le parcours trop court et en ont fait plus). Grâce à leur exploit, l'équipe a amassé la coquette somme de 655 \$ sur un grand total de 15 082 \$. Un gros merci à tous nos généreux donateurs et encore chapeau à l'équipe du SNEAA!!!

Usine Laterrière

Nous avons le bonheur d'avoir des représentants syndicaux dans toutes les équipes, il est important de maintenir cette relève qui est là pour vous guider, et ce, dans toutes les circonstances. Merci à ces personnes qui décident de s'impliquer pour la cause syndicale pour la défense de vos droits. Soyez assurés que nous allons continuer à leur donner toutes les formations et tous les outils qu'ils ont besoin afin de bien vous représenter.

N'hésitez pas à impliquer vos représentants syndicaux lorsque vous constatez qu'il y a une problématique ou une injustice, et surtout, assurez-vous de leur présence lors des rencontres avec l'employeur lorsque vous le jugez opportun, c'est votre droit.



Jacques Gagné
Président, Usine de Laterrière

Le port des protecteurs auditifs

Consœurs, confrères

À la suite d'une formation sur le bruit : « **Prévention et réparation** » donnée au Centre de formation familiale d'UNIFOR à Port Elgin en Ontario, nous voulons vous informer sur ces risques reliés au travail.

Nous accordons beaucoup d'importance au port des protecteurs auditifs, mais nous oublions souvent l'essentiel : l'élimination ou la réduction des sources de bruit en milieu de travail. Le remplacement de certains équipements par d'autres moins bruyants est parfois plus dispendieux, mais il faut tenir compte des coûts d'indemnisation à long terme des travailleurs atteints de surdité.

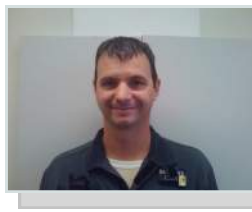
On donne beaucoup d'importance au port des ÉPI, mais il ne faut pas négliger la protection de l'ouïe. Selon les spécifications des fabricants, le port des protections auditives réduirait le bruit de 20 à 25 dba. Toutefois, Tony Leroux, professeur et titulaire de la chaire de recherche en audiologie de l'UQAM, nous affirme que le port des bouchons réduit plutôt de 10 à 15 dba lorsque ceux-ci sont bien utilisés et entretenus de la bonne manière.

Nous oublions souvent que la fatigue auditive est cumulative. Par exemple, selon l'OMS, le seuil

sécuritaire d'exposition est de 75 dba pour 8 heures de travail, suivi de 16 heures de repos **auditif**. Hors, par nos horaires de travail et nos activités personnelles, il n'est pas toujours évident d'obtenir ce repos. L'exposition prolongée au bruit peut perturber le sommeil, augmenter le stress, diminuer la vigilance et la performance au travail, ce qui peut amener une surdité permanente à long terme. Tout cela nous démontre l'importance de nos efforts afin d'éliminer les expositions prolongées au bruit. Il ne faut surtout pas oublier de bien porter nos protections auditives lorsqu'il est difficile d'éviter cette exposition au bruit.

La documentation est disponible sur ce sujet au présentoir, près de la cafétéria de l'usine.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.



Donat Pearson
Représentant à la prévention
Usine Laterrière

Section Métal

Consœurs, Confrères

L'été est déjà du passé, c'est toujours une période éprouvante physiquement dans les salles de cuves du CEO et d'AP-60 ainsi que dans tous les autres centres de l'usine. Beaucoup d'entre vous ont eu l'occasion de prendre des vacances malgré le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs. Malheureusement, ce manque aura occasionné de l'assignation obligatoire et même des annulations de vacances (CCT). Par le passé, nous avions des dizaines d'étudiants répartis dans tous les secteurs, mais cette année nous avons seulement eu quelques étudiants à l'Usine AP-60.

Comme l'année dernière, avec les consœurs, confrères de Shawinigan, cette année nous intégrons des employés syndiqués du CRC d'Alma. Ses derniers ont été assignés pour combler des postes qui auraient sans aucun doute été confiés à la sous-traitance. Nous sommes fiers de vous souhaiter la bienvenue.

Nous savons que chacun d'entre vous met l'effort pour permettre à cette usine de se donner toutes les chances de survivre le plus longtemps possible. Pour rentabiliser cette usine, l'argent est le nerf de la guerre, comme on dit, ils en ont jamais assez.

Faites votre travail en toute sécurité, c'est le plus important.

Nous tenons personnellement à remercier Réjean Savard qui, tout récemment, nous a quittés pour une retraite bien méritée. Au cours de ses mandats dans notre section il aura su faire avancer bien des dossiers. Son dévouement auprès des membres ainsi que sa détermination à faire en sorte que nos syndiqués furent mieux protégés et ont fait de lui un vice-président que nous allons nous souvenir longtemps. Bonne retraite notre ami!!!



Éric Gilbert, vice-président
Réal Salesse, officier senior
Éric Duval, officier senior



Trop de chefs pour le nombre d'Indiens

Section Chimie

Depuis plusieurs années, les syndiqués de Vaudreuil ont mis l'épaule à la roue pour diminuer les coûts sans mesurer leurs efforts. Oui, il y a place à l'amélioration dans les coûts de production. Rien de plus simple qu'un calcul mathématique pour se rendre compte que du côté cadres le citron est encore bien juteux...rien de mieux qu'une compression.

VIRAGE IMPORTANT

Dans les 92 centres de santé et des services sociaux (CSSS) et des établissements privés conventionnés, le taux d'encadrement augmente lentement pour atteindre environ **23 employés par cadre**. Dans les agences de la santé, si on ne tient pas compte du volet de la santé publique, on est à 5 employés par cadre soit 230 cadres pour 936 employés. Si l'on fait la moyenne dans l'industrie, la comparaison est d'environ 6 à 7 employés par cadre. *Référence la Presse Denis Lessard*

VAUDREUIL ET UTB EN CHIFFRE

Dans nos installations, le taux de cadres dépasse les limites du possible. Nous avons calculé que dans nos départements d'Hydrate 1 et 2, NCC, Fluorure, UPCH, Bureau, Conciergerie et CEV le taux s'élève à **1,9 employé par cadre**, soit 310 syndiqués pour 160 cadres.

À l'UTB, le nombre d'employés par cadre est de **1,8, soit 36 syndiqués par 20 cadres** et nous ne parlons même pas de la sous-traitance. Cette problématique touche également l'Usine Arvida et AP-60.

Le non-remplacement des opérateurs et d'Énergie 0, lors de prises de vacances, et ce, simplement pour des raisons de coûts ne sont que des prétextes qui s'avèrent inacceptables. En comparaison avec le domaine de la santé, nous remarquons un organigramme trop lourd. Les coupures devraient être faites de ce côté, plutôt que du nôtre.

AFFICHAGE

D'ici le 15 février 2015, les postes octroyés se feront selon la liste établie en février 2014. À partir du 14 février 2015, une nouvelle liste d'affichage sera disponible et tous les employés y seront inscrits automatiquement. Donc, nous vous confirmons que votre nom figurera automatiquement dans la liste de rappel et que vous n'aurez aucun formulaire à remplir.

Règlement des GRIEFS

Depuis décembre 2012, aucun grief n'a été réglé, malgré une demande répétée pour obtenir une conciliation, tel qu'entendu lors de la négociation de décembre 2012 (Concerto). S'agit-il d'une mauvaise volonté de la partie patronale ou simplement un manque de ressources humaines? Ce dossier sera traité en priorité dans les mois à venir...



Carl Dallaire, vice-président
Daniel Nepton, officier senior

Santé-sécurité

À l'écoute

Le bruit au travail, un besoin nécessaire, mais non sans risque de lésions professionnelles.

Lorsque nous commençons notre journée au travail, nous sommes soumis à toutes sortes de sons, bruits d'impact, bruits fluctuants (niveau sonore variant), bruits connus, bruits intermittents. Au Canada, nous avons des normes d'exposition au bruit continu et au bruit d'impact, cette norme est de 87 dBA. Au Québec, la norme de bruit continu est de 90 dBA pour 8 h. La norme RTA est de 85 dBA, qui rejoint la norme des autres provinces. Le Québec est en retard avec le reste du pays. La norme européenne est de 75 dBA qui est de loin la mesure qu'on devrait appliquer partout. Le règlement québécois fixe le seuil de limite de bruit à 90 dBA pour une exposition de 8 h.

***Pour le Québec la norme de 90 dBA, c'est au moins 30 fois plus fort que 75 dBA, donc nous devenons sourd légalement.**

Le bruit d'impact selon le règlement sur la qualité du milieu de travail et ce bruit comprend :

Les impacts répétés ont une fréquence inférieure ou égale à une par seconde, celle-ci se produit lorsque deux objets se frappent (par exemple : dynamitage). Ils sont courts, mais peuvent présenter un niveau de pression sonore très élevé qu'on appelle crête. *Une seule minute à 127 dBLin équivaut à 3 h d'exposition à 90 dBA.*

Voir le tableau des normes légales et risques.

Niveau Crête* des impacts En dBLin**	Nombre d'impacts pour 8 heures Norme légale au Québec***	Perte auditive Temporaire après une exposition à 60 impacts**** (durée : 2 min)
106 dBLin		0 dB
109 dBLin		1-2 dB
115 dBLin		3 dB
118 dBLin		4 dB
120 dBLin	10000	
121 dBLin	7943	7 dB
122 dBLin	6010	
123 dBLin	5012	
124 dBLin	3981	12 dB
125 dBLin	3662	
126 dBLin	2512	
127 dBLin	1995	18 dB
140 dBLin	100	

Protecteur antibruit

Quant au choix de protection auditive, tel que les bouchons ou les coquilles. Il est important de vérifier son efficacité. Vingt-deux études ont démontré que les bouchons sont 4 fois moins efficaces en usine qu'en laboratoire. Pour l'efficacité de coquilles testées, elles sont deux fois moins protectrices sur le terrain. Il est préférable de choisir les coquilles plutôt que les bouchons. Certains bouchons sont plus efficaces que d'autres.

Le bruit, loi sur la santé du travail, art.2

La présente loi a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

Passé un bel automne et soyez à l'affût des dangers qui peuvent vous toucher personnellement.



Janic Duchesne
Coordonnateur en santé-sécurité

Niveau De bruit continu	Durée d'exposition quotidienne		
	Dose Sécuritaire (OMS)	Norme légale au Québec	Norme Légale Au Canada
60 dBA			
72 dBA			
75 dBA	8 h		
78 dBA	4 h		
80 dBA			
81 dBA	2 h		
84 dBA	1 h		
85 dBA		16 h	
87 dBA	30 min		8 h
90 dBA	15 min	8 h	4 h
93 dBA			
95 dBA	4 min	4 h	1 h 20 min
96 dBA			1 h
100 dBA		2 h	24 min
105 dBA		1 h	8 min
110 dBA		30 min	2 min
115 dBA		15 min	

Brunch 2014

Section Métal



Section Laterrière



Section Entretien/services



Section Bureau CRDA



**** Toutes les photos du brunch 2014 sont disponibles sur notre site Internet***

www.sneaa.qc.ca

pour les retraités 2013

Section Chimie



Nos invités



Mot du président

Remerciements



***Nous vous remercions d'avoir été
aussi nombreux au déjeuner des
retraités 2013. Nous vous
souhaitons une excellente retraite.***

Toute l'équipe du SNEAA

Pourquoi les libéraux en veulent-ils autant aux Régimes de retraite à prestations déterminées

Notre cher gouvernement libéral, soi-disant de la nouvelle génération, moins crosseur que les précédents, s'apprête avec la loi # 3 à sabrer dans les acquis des retraités. Il s'attaque en premier lieu au secteur public en sachant très bien que cela aura probablement des répercussions sur les régimes de retraite du secteur privé.

En HYPOCRITE et en catimini, les libéraux ont aboli le fractionnement des revenus de retraite entre conjoints pour les retraités de moins de 65 ans. Cet avantage fiscal permettait aux retraités de séparer leurs revenus de retraite avec leur conjointe et d'ainsi diminuer l'impôt.

Cette mesure prend effet des 2014 et touchera 85 000 ménages au Québec et il apportera 52 millions au gouvernement.

Cette mesure a pour but de corriger une iniquité découlant du mécanisme de fractionnement des revenus de retraite entre conjoints qui favorise indûment les particuliers recevant une rente d'un régime de pension agréé (RPA) selon le ministre des Finances.

De la poudre aux yeux, cela nous appauvrira d'environ 1 000 \$ par année, sans enrichir davantage ceux qui n'ont pas de fonds de pension. Il est plus facile d'enlever des avantages à certains que de les donner à tous les retraités afin qu'ils puissent eux aussi augmenter leurs revenus.

Donc si vous désirez avoir l'information complète sur le sujet, allez sur le site Internet.

www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015

Section 4.1 page 71 et 72.

Régis Pilote

Comité des retraités du SNEAA



Lockoutés



Le 21 septembre 2014 marque 19 mois d'un lockout décrété par les concessionnaires d'automobiles du Saguenay Lac-Saint-Jean. Ce lockout touche plus de 450 travailleurs (es) syndiqués de la CSD de 26 concessions de la région. C'est 450 familles régionales éprouvées par ce conflit. Pendant ce temps, les 800 employés de l'automobile syndiqués d'Unifor de la région de Montréal ont réglé et ce que l'on entend, c'est que les ± 2 500 employés de l'automobile (CSD) de la région de Québec seraient sur le point eux aussi d'arriver à une entente.

Beaucoup trop de gens banalisent et franchissent les lignes de piquetage, nous, en tant que syndiqués, tous les petits gestes sont importants. Donc, l'exécutif vous rappelle qu'il est très important de ne pas franchir les lignes svp par respect, de retarder, repousser l'achat ou location d'un véhicule ou aller chez des concessionnaires qui ne sont pas en conflit. C'est l'ensemble de tous ces gestes qui font une différence. Imaginez si se serait nous qui serions sur les lignes de piquetage, ont apprécieraient que les gens ne franchissent pas et boycottent en guise de solidarité. Ne vous gênez surtout pas, faites des plaintes aux fabricants automobiles.

**450 familles
régionales éprouvées**

RAG DU SNEAA

LE RÉGIME D'ASSURANCE GROUPE VOUS INFORME

Concernant vos personnes à charge...

Il est de votre entière responsabilité de vérifier le nom des personnes qui sont inscrites sur votre carte d'adhésion. Étant donné que vous ne la présentez pas à chaque visite à la pharmacie, une personne inscrite peut continuer de réclamer si vous ne nous avisez pas que vous êtes séparé.

**Une personne qui ne demeure plus à la même adresse que vous n'est plus admissible à votre contrat d'assurance, et ce, la journée même.*

Vous devenez responsable des paiements qui seront faits en trop, et nous devons vous les réclamer.

On considère comme des **conjoint**s deux personnes (de sexe opposé ou de même sexe) :

- mariés ou unis civilement;
- faisant vie commune depuis 12 mois (toute rupture de moins de 90 jours n'interrompt pas la période de 12 mois), avec preuve à l'appui;
- faisant vie commune (peu importe la durée de l'union) et qui ont un enfant ensemble.

On considère comme un **enfant** une personne :

- de moins de 18 ans;
- qui est âgée entre 18 et 21 ans, étudiant ou sans revenu, sans conjoint et domiciliée chez ses parents;
- qui est âgée de 21 ans, mais de moins de 26 ans, sans conjoint et domiciliée chez ses parents, à la condition qu'elle étudie régulièrement à temps plein, dans une institution d'enseignement reconnue, avec attestation obligatoire;
- quel que soit son âge, atteinte d'invalidité totale avant son dix-huitième (18e) anniversaire de naissance et demeurer totalement invalide depuis.

Veuillez nous contacter aussitôt qu'il y a un changement afin de faire la mise à jour de votre dossier.

Minimum de 100 \$ avant réclamation...

Nous demandons à nos assurés d'accumuler au minimum 100 \$ de factures avant de faire une réclamation. Si six mois après la date de la facture vous n'avez pas autre réclamation, vous pourrez la réclamer, et vos reçus de réclamations demeurent valides pendant un an.

Cette procédure a été mise en place afin de limiter au strict minimum les frais d'administration. Nous n'avons aucun contrôle sur le coût des médicaments qui est en hausse constante. Nous savons que vous désirez une assurance avantageuse avec des coûts abordables. Les timbres ayant augmenté, c'est pour ces raisons que le Comité d'assurance du S.N.E.A.A. veut prioriser la stabilité du coût de votre prime, et non pas de diminuer le service. Veuillez noter que votre prime avait baissé en 2006 et n'a subi aucune augmentation depuis cette date et sachez que l'argent que nous sauvons vous revient directement dans votre portefeuille étant donné que votre assurance est autogérée.

De plus, votre contrat a été bonifié en 2011. Selon notre conseiller, nous sommes l'une des compagnies d'assurance collective les mieux gérées au Québec. Jamais les entreprises n'ont subi de hausses de coûts aussi importantes de leur régime d'assurance collective, soit de 46 % depuis les trois dernières années.

Merci de votre compréhension et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

FAITES LE PLEIN D'ESSENCE AUX FRAIS DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES JARDINS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN!

BUT DU PROJET

INCITER LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE RIO TINTO ALCAN SAGUENAY¹, MEMBRES DE LA CAISSE, À RÉFÉRER DE NOUVEAUX MEMBRES.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Obtenir le consentement verbal de la personne référée en l'occurrence un(e) collègue de travail, un parent ou un(e) ami(e);
- Compléter et retourner le formulaire de référencement disponible sur les lieux de travail, à tous les centres de services de la Caisse ainsi que sur le site Internet de votre coopérative financière;
- Obtenir de la Caisse une lettre de confirmation attestant que la personne référée a effectivement transféré la totalité ou une partie de ses avoirs à la Caisse dans un délai de 30 jours suivants la demande de transfert.

ENGAGEMENT DE LA CAISSE

Les dirigeants et employés de la Caisse s'engagent à la confidentialité concernant le volume d'affaires transféré ainsi que les produits acquis par la personne référée.

DURÉE DU PROJET

Ce projet exclusif aux travailleurs et au personnel cadre de Rio Tinto Alcan Saguenay, membres de la Caisse, se terminera le 31 mars 2015.

¹ Projet pilote à l'intention des membres du SNEAA et du personnel cadre.

² Produits de placement et de financement et/ou produits connexes offerts par Desjardins.

REMISES EN BONS D'ESSENCE

50\$ Volume d'affaires² de 25 000 \$ – 100 000 \$

100\$ Volume d'affaires² de 101 000 \$ – 200 000 \$

150\$ Volume d'affaires² de 201 000 \$ et plus



CENTRE DE SERVICES SAGUENAY
1936, boul. Mellon, C.P. 1097
Jonquière (Qc) G7S 4K7
418 548-4683

CENTRE DE SERVICES JONKÉPRI
3690, rue Cabot
Jonquière (Qc) G7X 1P4
418 548-4683

CENTRE DE SERVICES ALMA
410, Collard Ouest
Alma (Qc) G8B 1N2
418 668-3341



Desjardins
Caisse d'économie
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Coopérer pour créer l'avenir

FAITES LE PLEIN D'ESSENCE

AUX FRAIS DE LA CAISSE

D'ÉCONOMIE DES JARDINS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN!



FORMULAIRE DE RÉFÉRENCEMENT

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Lien avec la personne référencée : _____

INFORMATIONS SUR LA PERSONNE RÉFÉRÉE

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Par la présente, je reconnais que je suis membre de la Caisse d'économie Desjardins Saguenay—Lac-Saint-Jean, que je suis à l'emploi de Rio Tinto Alcan de Saguenay et que j'ai obtenu le consentement verbal de la personne référencée.

Signature : _____

CENTRE DE SERVICES SAGUENAY

1936, boul. Mellon
418 548-4683

CENTRE DE SERVICES JONKÉPPE

3690, rue Cabot
418 548-4683

CENTRE DE SERVICES ALMA

410, Collard Ouest
418 668-3341



Desjardins
Caisse d'économie

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Coopérer pour créer l'avenir

Opinions du Lecteur

Consœurs, confrères

Je me présente Mario Tremblay, mécanicien à l'Usine Vaudreuil, H1 rouge.

Je vous écris ce petit texte pour vous informer sur le cheminement et la réponse suite à la pétition sur les petites bouteilles d'eau (nutrinor). La pétition a circulé en début d'année dans les Usines Vaudreuil, et a été déposée à Monsieur Jean-François Nadeau, en date du 19 mars 2014.

Pour ceux qui n'étaient pas au courant, il y a eu une pétition qui a circulé dans la plupart de nos usines côté Vaudreuil, afin de pouvoir garder ou ravoir les petites bouteilles d'eau dans nos installations.

La direction de Vaudreuil a donné à Monsieur Jean-François Nadeau une réponse négative à notre pétition.

Dans cette dernière, nous demandions de garder ou ravoir les petites bouteilles (nutrinor) afin d'avoir une eau

plus froide et aussi une meilleure hygiène à comparer avec les grosses bouteilles avec distributeur qui nous semble moins propre et qu'elles soient à porter de main donc plus accessibles. Cette demande avait comme bénéfice de nous hydrater plus dans des conditions d'extrême chaleur.

Réponse verbale de la direction :

Rio Tinto Alcan suit des normes de salubrités en forces au Québec et remplit ses obligations dans son devoir de nous fournir de l'eau consommable. L'eau n'a pas besoin d'être froide pour bien hydrater. Le distributeur avec bouteille de 20 litres est inspecté par un contacteur tous les mois et changé au besoin. Des contenants fournis par RTA sont distribués par vos superviseurs. Rio Tinto Alcan a fait un virage vert et ne veut plus générer des tonnes de bouteilles vides dans leur système de récupération et il y avait un laisser-aller sur le ramassage de ces petites bouteilles en usine.

Alors on ne peut pas dire que nous n'avons rien essayé. Je peux vous dire d'être à l'écoute de vos symptômes et de bien vous hydrater pour passer les températures extrêmes que l'été va nous apporter.

Des rabais exclusifs : c'est réglé.



Jusqu'à

10 %

DE RABAIS EXCLUSIF

sur vos assurances auto, habitation
et véhicule de loisirs

Jusqu'à

360 \$

DE RÉDUCTION

en regroupant vos nouvelles assurances auto,
habitation et véhicule de loisirs chez nous ¹



Obtenez une soumission en
communiquant avec moi!

Manon Pilote

Agente en assurance de dommages

Les Assurances Affiliées Manon Pilote
Cabinet en assurance de dommages

418 548-0808
poste 42

1 877 348-0808
manonpilote.com

SNEA

Section locale 1937

Affilié à :

La Capitale
Assurances générales



En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. ¹ Réduction offerte sur nouvelles polices 2 ans. Remboursement par chèque ou dépôt bancaire.